



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 mars 2006  
Français  
Original: anglais

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Cinquième session

New York, 15-26 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Thème spécial : objectifs du Millénaire pour le développement  
et peuples autochtones : redéfinir les objectifs**

### Contributions reçues des organismes des Nations Unies\*\*

#### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

#### Programme alimentaire mondial

#### Département de l'information du Secrétariat de l'ONU

#### *Résumé*

Le présent rapport de suivi de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) rend compte de ses activités dans les domaines faisant l'objet des recommandations issues de la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

La section I. A est consacrée aux activités engagées par la FAO pour donner suite aux recommandations qui lui ont été directement adressées. Un séminaire sur les droits des peuples autochtones et le droit à l'alimentation a été organisé en janvier 2006 autour du thème des peuples autochtones et de l'approche fondée sur les droits, et des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été adoptées en novembre 2004.

\* E/C.19/2006/1.

\*\* La présentation du présent rapport a été retardée afin de tenir compte des informations les plus récentes.



La section I. B décrit plus particulièrement les activités de la FAO quant aux recommandations qui ne lui sont pas exclusivement destinées. Sont évoquées notamment des initiatives telles que la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, organisée avec la participation active du secrétariat de l'Instance permanente et de représentants des peuples autochtones, ou encore les activités de préparation du premier Congrès mondial sur la communication au service du développement, dont la consultation régionale latino-américaine sur l'application et l'utilisation de la communication au service du développement et des peuples autochtones.

La section II présente les informations fournies par le Programme alimentaire mondial et la section III celles fournies par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU.

## **I. Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture donnant suite aux recommandations de la quatrième session de l'Instance permanente qui lui étaient directement adressées**

### **Savoirs traditionnels et systèmes agricoles autochtones**

1. Les savoirs traditionnels en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire sont devenus un important champ d'activité pour la FAO. Son travail dans ce domaine se poursuit selon plusieurs axes – rôle des femmes, nutrition, gestion intégrée des terres et diversité biologique, comme elle en a rendu compte aux sessions antérieures de l'Instance permanente. Le présent rapport met en exergue quelques activités qui se sont déroulées en 2005.

#### **Systèmes agricoles traditionnels d'importance mondiale (SATIM)**

2. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds pour l'environnement mondial et l'UNESCO, la FAO a lancé une initiative pour faire reconnaître mondialement, préserver et gérer de manière viable les systèmes agricoles autochtones traditionnels exceptionnels ainsi que les paysages, la diversité biologique, les systèmes de connaissances et les cultures correspondants. Ce projet interinstitutions a été préparé en association avec des spécialistes des questions autochtones et en tenant compte des observations formulées dans le cadre du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité en décembre 2005 quant à la nécessité d'associer les peuples autochtones au choix des systèmes agricoles traditionnels retenus pour leur importance mondiale.

3. Le projet se déploie selon une stratégie d'intervention à trois niveaux, ce qui permettra d'appuyer la préservation et la gestion adaptative des systèmes agricoles traditionnels de manière concertée et méthodique. Au niveau mondial, il facilitera la reconnaissance internationale du concept de systèmes agricoles traditionnels et facilitera la consolidation et la diffusion des enseignements et des bonnes pratiques issus des projets mis en œuvre dans les pays pilotes. Au niveau national, dans les pays pilotes, il fera entrer le concept de systèmes agricoles traditionnels dans les politiques et les plans sectoriels et intersectoriels. Au niveau local, dans les sites choisis, il assurera la préservation et la gestion adaptative des systèmes agricoles traditionnels. Il devrait également contribuer au développement durable de plusieurs manières : a) en accentuant les avantages tirés par les populations locales et les peuples autochtones de la gestion, de la préservation et de l'utilisation pérenne de la biodiversité agricole et des ressources naturelles; b) en créant de la valeur économique et en élargissant les avantages dérivés de ces systèmes; et c) en améliorant la sécurité alimentaire et en réduisant la pauvreté. Le projet sera lancé pour cinq systèmes agricoles traditionnels, dans 12 sites pilotes choisis dans sept pays (Chili, Chine, Tunisie, Maroc, Algérie, Pérou et Philippines).

4. Des systèmes agricoles traditionnels sont actuellement à l'essai sur l'île Chiloe au Chili (communauté huilliche), dans les Andes péruviennes (communautés aymara et quetchua), en pays ifugao aux Philippines (communauté ifugao), et dans les communautés imazighen (berbères) oasiennes du Maroc, de Tunisie et d'Algérie.

### **Journée mondiale 2005 de l'alimentation**

5. Le 16 octobre de chaque année, le monde célèbre la Journée mondiale de l'alimentation, autour d'un thème spécial lié à l'alimentation et à l'agriculture. En 2005, la FAO a articulé la célébration de l'événement autour du thème retenu, « Agriculture et dialogue des cultures », et des deux sous-thèmes, « Cultures et agriculture » et « Contribution des civilisations à l'agriculture mondiale ». Les manifestations spéciales organisées à cette occasion dans tous les pays membres de la FAO ont mis en exergue l'importante contribution des peuples autochtones à la production alimentaire et à la gestion durable des écosystèmes agricoles. Dans son message adressé à l'occasion de la Journée, le Directeur général de la FAO Jacques Diouf a déclaré : « L'agriculture et le dialogue des cultures, thème de la Journée mondiale de l'alimentation cette année, rappelle la contribution des différentes cultures à l'agriculture mondiale et fait d'un dialogue interculturel sincère une condition préalable de tout progrès dans la lutte contre la faim et la dégradation de l'environnement ». Une table ronde intitulée « L'agriculture, notre patrimoine commun » a eu lieu au siège de la FAO, avec la participation de représentants de peuples autochtones, dans le cadre de la Journée 2005.

### **Stratégie de la FAO pour collaborer avec les peuples autochtones**

6. Depuis quelques années, les peuples autochtones se font davantage et mieux entendre dans l'arène mondiale du développement. Les institutions internationales sont mieux sensibilisées et plus attentives aux multiples difficultés auxquelles ils sont confrontés. La FAO participe à cet environnement favorable et compte déjà à son actif un certain nombre de programmes et projets en faveur des peuples autochtones, mais n'a pas pour l'instant de plan stratégique ni de schéma d'appui systématique dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle le réseau de points focaux de la FAO sur les questions autochtones et le programme d'appui aux moyens de subsistance ont lancé en 2005 un processus participatif interne de formulation d'un cadre en vue de l'élaboration d'une politique et d'une stratégie FAO pour les peuples autochtones. Il s'agit en l'occurrence de promouvoir une meilleure connaissance des peuples autochtones à la FAO, de mieux déterminer si les priorités et les approches existantes en matière de ressources naturelles, d'alimentation, d'agriculture et d'autres domaines d'activité apparentés permettent de répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques des peuples autochtones et, globalement, de contribuer à l'élaboration de la politique et de la stratégie de la FAO pour sa coopération avec ces peuples. Le processus de formulation a été mené à bien avec le concours de membres de l'Instance permanente – l'apport du point de vue des peuples autochtones était en effet fondamental. Le projet de document a été débattu dans le cadre d'un séminaire/exposé organisé à la FAO en décembre 2005 et auquel ont participé le personnel de la FAO, des membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones et du personnel du Fonds international de développement agricole.

## **Des indicateurs culturels pour définir les priorités en matière de sécurité alimentaire et de développement rural**

### **La place des indicateurs pour les peuples autochtones dans les travaux de la FAO**

7. Les cultures autochtones sont intimement liées à leur environnement. Malheureusement, les peuples autochtones sont frappés de plein fouet par les activités de développement qui polluent et dégradent leur environnement et leurs écosystèmes, et qui négligent ou sous-estiment le rôle de la culture dans le développement durable. Partout dans le monde, ils sont confrontés à l'inquiétante disparition accélérée de leur culture, de leurs paysages et de la biodiversité de leur agriculture. Le développement non maîtrisé et irresponsable met en danger leurs systèmes et leurs disponibilités alimentaires.

8. L'Initiative sur l'agriculture et le développement rural durables (Initiative ADRD) de la FAO constitue un cadre multipartenaires conçu pour faciliter la transition vers une agriculture et un développement rural durables à dimension humaine, tout en renforçant la participation des populations à la formulation des programmes et des politiques. Elle vise à accroître les capacités des communautés rurales et des organisations locales et à accentuer l'impact des bonnes pratiques sur les politiques dans divers pays. Elle s'attache plus particulièrement à identifier, évaluer, diffuser, reproduire et perfectionner les bonnes pratiques pour une agriculture et un développement rural durables, à faciliter l'accès aux informations et à élargir la participation aux concertations sur ces questions.

9. Dans le prolongement des travaux sur les indicateurs culturels entamés en 2002 en collaboration avec le Conseil international des traités indiens, l'Initiative sur l'agriculture et le développement rural durables aide les organisations autochtones à comprendre plus clairement et de manière plus empirique les liens entre culture et agriculture et développement rural durables. En association avec le Conseil international des traités indiens, elle rédige actuellement un document technique sur le rôle de l'élément culturel dans l'agriculture et le développement rural durables, en se focalisant sur le cas des peuples autochtones et de leurs communautés, sur les dimensions culturelles des systèmes agricoles et alimentaires, sur le rôle joué par la culture pour favoriser les modes de subsistance viables et produire les conceptions autochtones de la pauvreté et du bien-être. Le document s'inspirera également des travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones et des organismes des Nations Unies ayant trait à la culture, à la pauvreté et aux indicateurs spécifiques aux peuples autochtones. Sous réserve de financement, deux processus parallèles sont envisagés, d'une part pour que les peuples autochtones et les organismes des Nations Unies participent et contribuent à l'élaboration du document, et d'autre part pour que ces entités tiennent compte dans leurs activités des points soulevés dans le document.

10. Ce travail devrait donner une solide connaissance empirique des liens entre cultures autochtones et agriculture et développement rural durables, et par conséquent encourager les peuples autochtones à intervenir plus vigoureusement pour infléchir les politiques et les programmes de développement qui nuisent à leurs

systèmes alimentaires et agricoles traditionnels. Il devrait également faire apparaître quelques points d'entrée, outils et indicateurs pratiques qui pourraient s'avérer utiles pour favoriser des interventions en matière d'agriculture et de développement rural culturellement plus appropriées.

## **La FAO et l'approche fondée sur les droits en relation avec les droits des peuples autochtones et le droit à l'alimentation**

### **Séminaire sur les peuples autochtones et les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**

11. En novembre 2004, à sa cent vingt-septième session, le Conseil de la FAO a adopté à l'unanimité les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

12. Les Directives volontaires innovent en ce sens qu'elles dépassent le débat sur le contenu normatif du droit à l'alimentation pour s'intéresser de manière plus pragmatique à la question de la réalisation effective de ce droit. Du fait de leur caractère opérationnel, elles constituent un outil pratique propre à aider les États à orienter leurs politiques et leurs schémas d'action et à mobiliser toutes les parties prenantes qui veulent mieux défendre le droit à l'alimentation au niveau national. Elles couvrent une large panoplie d'initiatives que peuvent envisager les gouvernements pour créer et maintenir un environnement favorable dans lequel tous les individus peuvent se nourrir dans la dignité, et pour mettre en place les filets de sécurité nécessaires à ceux qui n'y parviennent pas pour des raisons indépendantes de leur volonté.

13. Le problème de l'accès universel aux ressources productives est primordial à cet égard, pour chaque individu comme pour les groupes humains. La lutte contre la faim et la malnutrition appelle des actions énergiques contre les discriminations et l'exclusion subies par de nombreuses communautés marginalisées sur les plans politique ou géographique et qui vivent dans des zones relativement isolées. La Directive volontaire 8.1. précise à ce sujet que « les États respectent et protègent les droits des particuliers concernant des ressources telles que la terre, l'eau, les forêts, les pêches et le bétail et ce, sans aucune discrimination (...). Il convient de prêter une attention particulière à certains groupes de population, comme les éleveurs itinérants et les peuples autochtones, et aux rapports qu'ils entretiennent avec les ressources naturelles ». Les Directives volontaires insistent sur les notions de responsabilité et de participation, considérées comme des éléments clefs d'une approche fondée sur les droits, ainsi que sur le renforcement des capacités des ressources humaines à cet effet. Dans le cas des peuples autochtones, le problème de la faim (déjà critique en soi) se double d'un problème de discrimination. L'actualité récente dans le domaine des questions autochtones et du droit à l'alimentation a donné l'idée d'une approche commune et d'une focalisation sur les thèmes qui deviennent primordiaux dans la problématique des droits de l'homme. Un séminaire a eu lieu en janvier 2006 dans le cadre des initiatives concernant les directives volontaires, autour du thème « Droits des peuples autochtones et droit à la nourriture ». Il s'agissait en l'occurrence de sensibiliser le personnel de la FAO à la

situation des peuples autochtones, au droit à la nourriture et aux cadres juridiques mis en place par les Nations Unies pour protéger ce droit. L'exposé de présentation a défini les grands axes du séminaire : importance de l'approche fondée sur les droits; aperçu des mécanismes de protection des droits des peuples autochtones déjà inscrits dans le droit relatif aux droits de l'homme (créés ou non en vertu de traités); dimensions individuelles/collectives des droits autochtones; mesure dans laquelle les peuples autochtones peuvent jouir de leur droit fondamental à l'alimentation; et nouvelles stratégies pour l'exercice des droits autochtones et du droit à l'alimentation, notamment par l'exploitation des synergies entre les différents mécanismes aux niveaux international (la question cruciale de la coordination entre les organismes) et national<sup>1</sup>.

## **II. Autres activités de la FAO touchant les recommandations issues de la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones qui ne lui étaient pas exclusivement destinées**

### **Peuples autochtones, développement rural et réforme agraire**

#### **Conférence internationale de la FAO sur la réforme agraire et le développement rural**

14. La FAO est convaincue qu'il faut remettre la réforme agraire et le développement rural au cœur des programmes de développement et identifier les nouveaux défis et les options possibles pour revitaliser les communautés rurales. Cet engagement est fondamental pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

15. C'est pour renouveler cet engagement de tous les acteurs du développement – institutions gouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé, organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales d'aide au développement – que la FAO et le Gouvernement du Brésil ont organisé la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR). Cette grande rencontre, qui a eu lieu à Porto Alegre (Brésil) du 7 au 10 mars 2006, a permis d'étudier les différentes expériences de réforme agraire et de développement rural dans le monde, d'en analyser l'impact, les processus, les mécanismes et le rôle des acteurs, et de formuler des propositions d'action pour l'avenir.

16. La Conférence s'articulait autour de cinq thèmes :

- Politiques et pratiques propres à assurer et à améliorer l'accès à la terre et à promouvoir la réforme agraire;

<sup>1</sup> L'exposé a été donné par Joshua Castellino, spécialiste des droits des peuples autochtones, professeur et directeur par intérim du programme de maîtrise de droit (opérations internationales de soutien à la paix) du Centre irlandais pour les droits de l'homme de l'Université nationale d'Irlande, à Galway.

- Renforcement des capacités locales d'amélioration de l'accès à la terre, à l'eau, aux intrants agricoles et aux services agraires afin de promouvoir le développement rural et la gestion durable des ressources naturelles;
- Nouvelles possibilités pour revitaliser les communautés agricoles et rurales;
- Réforme agraire, justice sociale et développement durable; et
- Souveraineté alimentaire et accès aux ressources.

17. Le document de travail établi pour chacun des thèmes retenus avait été débattu dans le cadre de consultations participatives, y compris par téléconférences, avant d'être présenté à la Conférence. Durant quatre jours, des représentants de gouvernements et d'organisations de la société civile ont participé au sein des groupes de travail thématiques aux débats sur les principaux éléments à inclure dans le plan d'action.

18. Plusieurs groupes autochtones ont participé à la Conférence. Comme six autres partenaires de la société civile, les peuples autochtones étaient représentés à la réunion-débat sur la réforme agraire et la souveraineté alimentaire organisée en marge de la Conférence, sur un pied d'égalité avec les représentants des gouvernements. Le Forum « Terre, territoire et dignité » de la société civile a choisi un porte-parole autochtone pour présenter en plénière ses conclusions et sa déclaration finale. Le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones a tenu une séance thématique spéciale intitulée « Les droits des peuples autochtones à leurs terres, territoires et ressources : synergies et tensions avec la réforme agraire et le développement rural ». Les débats ont tourné autour des défis qu'impliquent la promotion et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de réformes agraires et d'un développement rural s'inscrivant dans une perspective autochtone; leurs conclusions ont été largement prises en compte dans la déclaration finale qui a été adoptée lors de la Conférence.

19. Comme l'indique la déclaration finale de la Conférence, les organisations autochtones, les autres corps intermédiaires de la société civile et les organismes des Nations Unies qui militent pour la souveraineté et la sécurité alimentaires, la réforme agraire et le développement rural continueront de participer de diverses manières à la mise en œuvre des principes de la Conférence, notamment en s'investissant davantage dans les travaux des comités techniques de la FAO (Comité de la sécurité alimentaire mondiale et Comité de l'agriculture, par exemple) et dans les divers dispositifs visant à structurer le dialogue social, la coopération, le suivi et l'évaluation des avancées de la réforme agraire et du développement rural.

## **Peuples autochtones et communication**

### **Des systèmes de communication locaux pour les peuples autochtones**

20. La FAO participe depuis plusieurs décennies au développement de systèmes de communication adaptés aux ruraux et gérés par eux. Ces systèmes multimédias participatifs encouragent la diffusion des connaissances et de l'information dans les divers groupes ruraux, notamment autochtones. Ils permettent aux autochtones vivant en milieu rural de partager leurs données d'expérience et leurs connaissances et de trouver des terrains d'entente et de collaboration pour gérer l'activité agricole et le développement rural. Selon l'approche de la FAO, la communication rurale ne



doit plus être entendue comme une transmission de messages du haut vers le bas, mais comme l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication associées aux sources d'information et pratiques autochtones et locales, en privilégiant une approche multimédias participative.

21. En prélude au premier Congrès mondial sur la communication au service du développement qui aura lieu à Rome en septembre 2006, la FAO organise une consultation régionale latino-américaine sur l'application et l'utilisation de la communication au service du développement et des peuples autochtones. Le but principal de l'exercice est d'examiner l'utilité de la communication pour le développement rural et sa place dans les politiques et les programmes en faveur des peuples autochtones. Les conclusions de la consultation viendront enrichir le contenu thématique et les travaux du Congrès mondial sur la question de la communication au service des peuples autochtones.

### **III. Contribution du Programme alimentaire mondial**

22. Le Programme alimentaire mondial a fourni des informations pertinentes au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones, Rodolfo Stavenhagen, sur ses pratiques optimales en matière de promotion et de défense des droits de l'homme des peuples autochtones.

23. Donnant suite à la recommandation 22 formulée par l'Instance permanente sur les questions autochtones dans le rapport issu de sa quatrième session<sup>2</sup>, le Programme alimentaire mondial réitère sa mission, qui est de favoriser l'accès à l'alimentation pour les hommes, les femmes et les enfants qui sont dans des situations d'insécurité alimentaire chronique et aiguë, et qui souffrent de la faim, et de distribuer de la nourriture de manière impartiale aux plus vulnérables, en fonction des besoins. Comme le précise le préambule des recommandations, dans de nombreux contextes, faire partie d'un groupe autochtone entraîne une certaine forme de vulnérabilité, et des disparités en termes de pouvoir, notamment économique et social.

24. Pour prendre en compte cette vulnérabilité, le programme d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité, mis en place par le Programme alimentaire mondial, vise notamment à étudier les données ventilées par groupe ethnique et par sexe; par exemple, dans une étude de cas réalisée en Bolivie en appui à un projet visant à prendre en compte les sexes spécifiques dans l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité, on a constaté qu'il y avait une corrélation entre la langue parlée en famille et le niveau de pauvreté : les familles où l'on parlait une langue autochtone étaient plus pauvres que les familles hispanophones. En application de la recommandation en question, le Programme alimentaire mondial intègre dans l'élaboration de ses programmes la collecte de données sur les femmes autochtones chaque fois que cela est pertinent.

---

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 23 (I/2005/43)*, chap. I, sect. B.

25. Les disparités économiques et sociales, comme celles qui sont liées au sexe, peuvent être le signe d'une discrimination à l'encontre des autochtones et les empêcher de conquérir leur autonomie économique et de contribuer, au même titre que les membres d'autres groupes, aux moyens de subsistance durables de leur famille et de leur communauté. Le coût social et économique imposé aux individus, aux foyers et aux sociétés peut être très élevé, et freiner ainsi le progrès. De telles disparités nuisent également à l'efficacité des interventions humanitaires et d'aide au développement. Pour remédier à ces disparités, le Programme alimentaire mondial s'emploie à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, car il s'agit de moyens efficaces pour lutter contre la faim et la pauvreté. Dans le cadre de la politique concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007), les bureaux de pays du Programme alimentaire mondial doivent encourager les pays hôtes à faire en sorte que les environnements socioculturels, économiques, politiques et juridiques soient favorables à la promotion des femmes et à l'égalité des sexes.

26. Dans le cas du Niger, il n'a pas été possible d'obtenir une description de la situation des femmes en fonction des groupes ethniques. Le Programme alimentaire mondial fait preuve de sensibilité dans la collecte des données sur les groupes ethniques, surtout dans les pays où la situation politique est très délicate comme le Rwanda. Dans de tels cas, le Programme doit veiller à ne pas envenimer une situation déjà explosive.

#### **IV. Contribution du Département de l'information**

27. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU contribue à promouvoir la Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones. Pour ce faire, il est prévu de créer une affiche en couleurs, inspirée de l'œuvre d'un artiste autochtone, laquelle devrait être imprimée à temps pour la cinquième session de l'Instance permanente. Les fonctionnaires du Département, en consultation avec le secrétariat de l'Instance et des musiciens autochtones, organisent un spectacle musical public de grande envergure qui aura lieu pendant la session. Le Département a également conçu un fascicule en couleurs, qu'il a fait imprimer en caractères particuliers pour informer la jeunesse autochtone de l'existence de l'Instance permanente et de la nouvelle Décennie internationale des peuples autochtones, et leur donner des points de contact s'ils souhaitent y participer.

28. À son habitude, le Département a l'intention de préparer et de distribuer un dossier de presse pour soutenir la promotion de la session 2006 de l'Instance permanente et d'organiser des conférences de presse ou d'autres activités avec les médias selon qu'il conviendra. On demandera aux centres d'information de l'ONU qui se trouvent dans des pays ayant une importante population autochtone d'entreprendre des campagnes de sensibilisation. Si des ressources supplémentaires étaient obtenues, il serait possible d'organiser davantage d'activités de promotion au Siège comme sur le terrain.